

**Dispositifs d’Injep Veille & Actus : Aide financière aux jeunes : 3 décrets**

[Décret n° 2020-1783 du 30 décembre 2020](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042840324) relatif à l'allocation versée dans le cadre du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie

Journal officiel du 31 décembre 2020

Ce décret modifie les conditions d'attribution de l'allocation financière prévue à l'[article L. 5131-6 du code du travail](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006903491&dateTexte=29990101&categorieLien=cid) et pouvant être versée aux jeunes au titre du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie en prévoyant, sous conditions, le cumul de l'allocation avec d'autres revenus. Il porte également le plafond annuel de l'allocation à six fois le montant mensuel du revenu de solidarité active pour une personne seule, déduction faite de la fraction mentionnée au [1° de l'article R. 262-9 du code de l'action sociale et des familles](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074069&idArticle=LEGIARTI000006906125&dateTexte=29990101&categorieLien=cid).

[Décret n° 2020-1788 du 30 décembre 2020](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042840451) instituant une aide financière à titre exceptionnel à destination des jeunes bénéficiant d'un accompagnement individuel intensif par Pôle emploi ou par l'Association pour l'emploi des cadres

Journal officiel du 31 décembre 2020

Ce texte définit les modalités d'octroi de l'aide financière exceptionnelle à destination des jeunes suivis en accompagnement intensif par Pôle emploi ou par l'Association pour l'emploi des cadres.

[Décret n° 2020-1789 du 30 décembre 2020](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042840464) instituant une aide financière à titre exceptionnel à destination des jeunes diplômés en recherche d'emploi anciennement boursiers de l'enseignement supérieur

Journal officiel du 31 décembre 2020

Ce texte définit les modalités d'attribution et de versement d'une aide financière, à titre exceptionnel, à destination de jeunes diplômés inscrits comme demandeurs d'emploi ayant terminé leurs études supérieures et anciennement boursiers de l'enseignement supérieur.